



SOCOTEC BELGIUM ASBL

## Nr 09066

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	xistante		
N° de rapport : 23 / 1701 12/03				
Concerne : ☑ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation : ☑ maison ☐ appartement ☐ autres :		•••••		
Demandeur: Celticles Selsing				
Personne sur place :				
Adresse de la visite : Luc du chône, 29 / Lo MAlle				
Date de visite : All All Date d'émission All All Références client : Mo				
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 ☑ 276 bis et dérogations ☑ 271 bis □ 278				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
<u>Description de l'installation visitée</u> :		0		
Tension d'utilisation : ☐ Protection générale du branche ☐3N400 V ☐3x230V ☐2x230V ☐ 1N400V  Nombre de tableaux : ☐ n	ement : ombre de circu	its terminaux	10+6	
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :		Ĭ I		
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		X		
Etat du matériel électrique installé		X		
Mesures de protection contre les contacts directs		X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé	X			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	Ÿ			
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	X			
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X			
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations				
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	4			
Résistance de dispersion de la prise de terre : $\Omega$	X			
<u>Identification des appareils de mesure</u> : reprise dans le dossier équipement individue Manquements / Notes :	l de l'agent SOC	COTEC BELGIUM	asbl.	
Voix Annexe.		NEW ROLL OF THE STATE OF THE ST	10 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	
THE PROPERTY OF THE PROPERTY O			na series	
THE PROPERTY OF A SECURITY OF SECURITY OF SECURITY OF SECURITY OF SECURITY OF SECURITY OF SECURITION OF SECURITY O		THE RESIDENCE OF RES	9 99 99 9	
<u>Conclusion</u> :			RAP	
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R G I.E. Le prochain cor de délai prescrit par la réglementation en vigueur.	ntrôle périodiqu	ie est à effectuer	dans dans	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.L.F. Une visite	complémenta	ire est à evécute	, nar   H	

1

Nom et visa du demandeur pour réception :

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA nº BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vináve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708

☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le

le même organisme après mise en conformité 🔎 au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.

Rue Grand Vináve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 – inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be

même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour SOCOTEC BELGIUM A

RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 - V8



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport N: 0758 23/17al 12/03	
<ul> <li>□ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.</li> <li>□ Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.</li> <li>□ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.</li> <li>□ Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :</li> </ul>	
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : les cellu-b	
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
<ul> <li>□ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.</li> <li>□ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).</li> <li>□ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.</li> <li>□ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :</li> </ul>	
Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :  La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :  Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	•
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroîts suivants:  Albacuce de plan et ette que de l'installation  A le le le la partir anaisme de l'installation  Alapan par set lise y Reconstruires  Alune partir du motifiel a partir fixe  A lu l'absence de plan electrique de l'installation  mans ne pondons de terminer les Taprants  albacti stants de certains circuits	RAP/SOCOTEC-annexe-BT01(f)/0609-V1
CUFFARO	1/1